

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2017-082

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le douze du mois de septembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'ASSAIS-LES-JUMEAUX sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

21 présents + 3 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Claire SAINCOURT
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Michel PROUST, Claude SERVANT, Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU, Ludovic BARREAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

3 pouvoirs :

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jacky METAY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Huguette ROUSSEAU

Excusé (e) s : Maryse BARIGAULT, Jacky JOZEAU, Jacky METAY, Lucette ROCHER

Jean-Marie COLIN a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 7 septembre 2017

**ENVIRONNEMENT
SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL AVEC LE SIEDS**

Le SIEDS propose la signature d'une convention de renouvellement de partenariat conclue pour la numérisation du cadastre et l'échange de données composites pour chaque commune du territoire intercommunal.

L'engagement de la CCAVT comme partenaire de la présente convention consiste en une association à titre gratuit et fourniture des données suivantes :

- Circuit et collecte des déchets.

- Vu l'exposé de M. le Président ci-dessus

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ Valider la convention telle que présentée en annexe.
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des conventions rédigées à titre de modèle concernant les communes du Chillou et de Tessonnière.

AR-Préfecture

079-200041416-20170912-D2017082-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-09-2017

Publication le : 21-09-2017

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET
33 Place des Promenades BP 60002
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 84 93 48